Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 37e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 16 MARS 2021, À 19 H, PLATEFORME TEAMS

PRÉSENCES :

Mmes Jasmine Martineau, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Céline Decoste, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Annick Nadeau, membre nommé par la ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant - compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
Clémence Poirier, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel

MM. Francis Simard, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation

Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

ABSENCES :

Mme Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Dre Christine Paquet, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)

INVITÉS :

Mmes Suzanne Gérin-Lajoie, Direction de santé publique - CISSS de la Gaspésie
M. Claude Cyr, directeur des services administratifs (DSA)
Dr Serge Gravel, directeur des services professionnels et hospitaliers (DSPH)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 37e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 16 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2021-03-742

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la 36e séance ordinaire du 19 janvier 2021;

CORRESPONDANCE

4. Correspondance ;

Période de questions réservée au public
(Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance.)

DOSSIERS — INFORMATION

5. Information de la présidente-directrice générale du CISSS des Îles ;
6. Présentation du cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires ;
7. Présentation des Plans triennaux du CISSS des Îles ;
8. Nouvelle de la Fondation Santé de l'Archipel ;

DOSSIERS — DÉCISION

9. Autorisation d'emprunt pour les dépenses de fonctionnement ;

10. Cession d'actifs et de passifs de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ;
11. Adoption du tableau « Application de la politique concernant les soins de fin de vie » ;
12. Nomination au poste de directrice des soins infirmiers, santé physique et soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) ;
13. Nomination d'une représentante du CISSS des Îles au conseil d'administration de la Garderie Les Élymes ;
14. Démission d'un membre du conseil d'administration du CISSS des Îles ;
15. Nomination au Collège « CII » ;
16. Nomination au Collège « Fondation » ;
17. Règlement sur les conflits d'intérêts des cadres supérieurs et intermédiaires, du personnel et des professionnels du CISSS des Îles ;
18. Règlement régissant l'émission et l'exécution des ordonnances de médicaments ;
19. Gestion des effectifs médicaux (nominations, départs, congés) ;

AUTRES SUJETS :

20. Prochaine séance ;
21. Levée de la séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 36E SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 36e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 19 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-743

CORRESPONDANCE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

DOSSIERS — INFORMATION

5. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CISSS DES ÎLES

M. Francis Simard, président, invite Mme Jasmine Martineau, présidente-directrice générale du CISSS des Îles, à présenter ce point. La présidente-directrice générale traite des sujets suivants :

Ouverture de la garderie « Les Élymes » : La garderie « Les Élymes » située dans l'ancien Colisée Albin Aucoin a ouvert ses portes le 10 mars dernier. Les employés des cinq entreprises porteuses du projet, dont le CISSS des Îles, ont la priorité dans l'attribution des nouvelles places disponibles.

La situation de la COVID-19 : le MSSS annonce des assouplissements aux mesures à compter du 26 mars prochain.

Vaccination : La vaccination COVID se déroule bien et l'adhésion est favorable jusqu'à présent. Il y a environ 94 % des employés du CISSS des Îles qui sont vaccinés.

Site non traditionnel (SNT) : Le transfert des résidents du SNT vers CHSLD Plaisance devait être complété vers la fin mars 2021, mais en raison du manque d'équipements pour accueillir les résidents, l'accueil est reporté de quelques semaines.

6. PRÉSENTATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN SÉCURITÉ ET AUTONOMIE ALIMENTAIRES

M. Simard invite Mme Suzanne Gérin-Lajoie, direction de santé publique Gaspésie-Îles, à présenter ce point.

M[me] Gérin-Lajoie présente le cadre de référence en sécurité et autonomie alimentaires. Le document est accessible sur le site Internet du CISSS des Îles. Les membres sont invités à poser leur question.

7. PRÉSENTATION DES PLANS TRIENNAUX DU CISSS DES ÎLES

M. Francis Simard invite M. Claude Cyr, directeur des services administratifs, à présenter ce point.

Chaque année, le CSSS des Îles procède à la mise à jour de ses plans triennaux pour la conservation et le maintien de son parc immobilier et équipements. En prévision des enveloppes budgétaires 2021-2024, le CSSS des Îles a procédé à l'élaboration des listes annuelles des besoins pour ses équipements médicaux et non médicaux, ainsi que pour le maintien et la rénovation des actifs immobiliers. La direction des services administratifs a par ailleurs sollicité toutes les directions pour connaitre les nouveaux besoins en regard des enveloppes récurrentes qui nous sont octroyées. Une présentation a été faite au comité de vérification. Les membres sont invités à poser leur question.

8. NOUVELLE DE LA FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

M. Francis Simard souhaite la bienvenue à M[me] Clémence Poirier. La présidente de la Fondation Santé de l'Archipel prend quelques minutes pour se présenter. Assumant nouvellement la présidence de la Fondation depuis trois mois, elle succède ce soir à M. Donald Vigneau. Elle siégeait toutefois au conseil d'administration de la Fondation depuis l'automne 2018. Elle nous présente le bilan des activités de la Fondation.

Équipée Santé : L'Équipée Santé s'est déroulée à l'automne 2020 et a permis d'amasser 58 002 $. Ce montant inclut la contribution significative du CMDP.

Vague d'Espoir : La baignade qui a lieu le 1[er] janvier dernier a permis d'amasser un montant de 14 401 $ pour le Fonds Francine-Daigle (personnes atteintes de cancer). Lors des éditions précédentes, le montant amassé se situait plutôt autour de 3 500 $. 75 participants se sont baignés aux Îles et ailleurs au Québec et ce sont + ou – 350 dons qui ont été reçus.

Ces deux activités sont récurrentes annuellement à la Fondation, mais ont été adaptées en mode Covid cette année. Vu la grande réussite, dans les deux cas, certains éléments de ces nouvelles formules seront retenus après la crise, notamment les dons en ligne.

Nomination d'un administrateur : Le conseil d'administration a récemment procédé à la nomination de M. Jonathan Patton comme nouvel administrateur. Très engagé, de manière générale, mais particulièrement du côté des communautés anglophones de Grosse-Île et de l'Île d'Entrée, les administrateurs trouvaient intéressant de se rapprocher de ces gens par la présence de M. Patton au conseil. De plus, ce dernier contribuait déjà au bon fonctionnement de la Fondation par des actions bénévoles.

Activité à venir : La prochaine activité de la Fondation est la conférence virtuelle de la psychiatre et poète Ouanessa Younsi. Le thème de la conférence est la santé mentale, sous l'angle de la poésie et de la littérature. Cette activité s'inscrit dans le cadre du mois de la poésie et est aussi en lien avec notre Fonds en santé mentale. Initiée par une employée du CISSS, l'activité est gratuite, mais la Fondation invite les participants à faire un don au Fonds. La conférence aura lieu le vendredi 26 mars à 12 h. Il est possible de s'inscrire sur la page Facebook ou sur le site Web de la Fondation.

DOSSIERS-DÉCISION

9. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QU'UN emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité de l'établissement du CISSS des Îles jusqu'au 9 octobre 2021;

ATTENDU QUE notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 24 mars 2021;

ATTENDU QUE notre déficit cumulé au 31 mars 2020 est de 15 253 082 $;

ATTENDU QUE notre budget de caisse prévoit un découvert bancaire variant jusqu'à **14 500 000 $;**

ATTENDU QUE nous prévoyons une réserve de liquidités de **5 500 000 $** pour les coûts reliés à la COVID-19 ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 20 000 000 $, renouvelable et valide jusqu'au 9 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-744

10. CESSION D'ACTIFS ET DE PASSIFS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)

CONCERNANT LE TRANSFERT D'ACTIF IMMOBILIER ET DU PASSIF LES GREVANT EFFECTUÉ CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire de certains immeubles utilisés par le réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), sur recommandation de la présidente du Conseil du trésor et du ministre de la Santé et des Services sociaux, le gouvernement peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, transférer à un intervenant du secteur de la santé et des services sociaux un immeuble, y compris tout passif le grevant, devenu un immeuble de la Société en vertu des articles 22 et 144, qui a été transféré à la Société immobilière du Québec en application des dispositions du chapitre XVII de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, chapitre 16);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques, les dispositions des articles 260 et 264 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ne s'appliquent pas à ces transferts d'actifs;

ATTENDU QUE cet article prévoit également qu'aucun droit de mutation prévu dans la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (chapitre D-15.1) n'est payable par un intervenant lors d'un tel transfert d'immeuble;

ATTENDU QUE, conformément à cet article, dans un délai de 90 jours suivant la publication d'un décret de transfert, l'intervenant visé doit présenter à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à cet article 44 précité ainsi qu'au décret et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE, à la date d'entrée en vigueur du décret requis à cet effet, le ou les actifs immobiliers décrits à l'Annexe 1 de la présente résolution (les « actifs immobiliers ») seront transférés au Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles;

ATTENDU QUE, relativement aux actifs immobiliers, la SQI a contracté un emprunt auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, dont le détail apparaît à l'Annexe 1 de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'emprunt à long terme réalisé par la SQI, dont le détail apparaît au tableau « Emprunt grevant les actifs » de l'Annexe 1 de la présente résolution, doit être cédé au Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles en contrepartie des actifs immobiliers transférés;

ATTENDU QUE pour le remboursement du capital et des intérêts de cet emprunt à long terme, y compris le cas échéant les frais d'émission et de gestion, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles bénéficiera d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles doit prendre à sa charge l'emprunt à long terme contractés par la SQI relativement aux actifs immobiliers, dont le détail apparaît au tableau « Emprunt grevant les actifs » de l'Annexe 1 de la présente résolution, et, qu'à cet effet, une convention de prêt à long terme, un billet ainsi qu'un acte d'hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention doivent être signés aux fins de constater cette cession, cet emprunt bénéficiant de subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux pour son remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le transfert des actifs immobiliers et la prise en charge de l'emprunt à long terme, tel que détaillés à l'Annexe 1;

SUR LA PROPOSITION, IL EST RÉSOLU :

1. QUE, sous réserve de la prise du décret requis par le gouvernement en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3), les actifs immobiliers ainsi que l'emprunt à long terme le grevant, tel que détaillé à l'Annexe 1 de la présente résolution, soient transférés de la SQI au Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles;

2. QUE dans un délai de 90 jours suivant la publication de ce décret, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles présente à l'officier de la publicité des droits une déclaration qui, notamment, relate le transfert, fait référence à l'article 44 précité ainsi qu'au décret requis et contient la désignation de l'immeuble de même que la date de la publication du décret à la Gazette officielle du Québec;

3. QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles soit autorisé à conclure, avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, la convention de prêt à long terme requise, à signer le billet constatant l'emprunt à long terme qui est à sa charge ainsi que l'acte d'hypothèque mobilière sur les subventions à recevoir, cet emprunt bénéficiant d'une subvention du ministre de la Santé et des Services sociaux, pour son remboursement, en capital et intérêts, incluant les frais d'émission et de gestion le cas échéant;

4. QUE le président-directeur général ou la présidente-directrice générale; le directeur des services administratifs ou la directrice des services administratifs; le président ou la présidente du conseil d'administration pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient autorisés, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles, à signer la convention de prêt à long terme, toute convention d'hypothèque mobilière ainsi que tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

5. QUE la présente résolution prenne effet à la date d'entrée en vigueur du décret du gouvernement pris en vertu de l'article 44 de la Loi sur les infrastructures publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-745

11. ADOPTION DU TABLEAU « APPLICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE »

Mme Jasmine Martineau, présidente-directrice générale présente le tableau Application de la politique concernant les soins de fin de vie, faisant notamment état du nombre de personnes en SPFV, par site ou installation. Les informations sont disponibles, comme le prévoit la Loi, sur le site Internet du CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles adopte le tableau faisant état de l'Application de la politique concernant les soins de fin de vie dans notre établissement, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-746

12. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS, SANTÉ PHYSIQUE ET SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES (SAPA)

M. Francis Simard invite madame Jasmine Martineau, présidente-directrice générale du CISSS des Îles, à présenter ce point.

CONSIDÉRANT la dotation du poste de directrice des soins infirmiers, santé physique et soutien à l'autonomie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de madame Josée Bergeron ;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dument appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:
De nommer madame Josée Bergeron au poste de directrice des soins infirmiers, santé physique et soutien à l'autonomie des personnes âgées;

De fixer son salaire à la classe 43, tel qu'autorisée par le MSSS, en conformité avec les modalités applicables au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96). Son entrée en fonction est prévue pour le 6 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-747

13. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CISSS DES ÎLES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA GARDERIE LES ÉLYMES

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles mandate M^{me} Ann Martell, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, comme représentant du CISSS des Îles au conseil d'administration de la Garderie Les Élymes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-748

14. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DES ÎLES

Le 5 février dernier, madame Miriam Gaudet Chiasson adressait une lettre au président du conseil d'administration l'informant de sa démission comme administratrice au conseil d'administration du CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles accepte la démission de madame Miriam Gaudet Chiasson, représentante du Collège « CII » au conseil d'administration du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-749

15. NOMINATION AU COLLÈGE « CII »

Les membres du Conseil des infirmières et infirmiers du CISSS des Îles recommandent la nomination de M^{me} Marie-Claude Jomphe comme représentante du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) au conseil d'administration du CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles accepte la nomination de Mme Marie-Claude Jomphe comme représentante du Collège « CII » au conseil d'administration du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-750

16. NOMINATION AU COLLÈGE « FONDATION »

Le 15 mars 2021, monsieur Donald Vigneau adressait une lettre au président du conseil d'administration l'informant de sa démission comme administrateur au conseil d'administration du CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles accepte la démission de M. Donald Vigneau et accepte sur recommandation des membres du CA de la Fondation Santé de l'Archipel, la nomination de madame Clémence Poirier comme représentante du Collège « Fondation » au CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-751

17. RÈGLEMENT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, DU PERSONNEL ET DES PROFESSIONNELS DU CISSS DES ÎLES

Le document « *Règlement sur conflits d'intérêts des cadres supérieurs et intermédiaires, du personnel et des professionnels du CISSS des Îles* » a été remis aux membres afin qu'ils en prennent connaissance. Les membres sont invités à poser leur question.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles adopte le *Règlement sur les conflits d'intérêts des cadres supérieurs et intermédiaires, du personnel et des professionnels du CISSS des Îles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-752

18. RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION ET L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE MÉDICAMENTS

Le document « *Règlement régissant l'émission et l'exécution des ordonnances de médicaments du CISSS des Îles* » a été remis aux membres afin qu'ils en prennent connaissance. Les membres sont invités à poser leur question.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles adopte le *Règlement régissant l'émission et l'exécution des ordonnances de médicaments du CISSS des Îles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-753

19. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

Aucun sujet à ce point.

AUTRES SUJETS :

20. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles est prévue le 20 avril 2021.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-03-754

Francis Simard
Président

Jasmine Martineau
Secrétaire du conseil